

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**  
**COMMUNE DE TAURIAC DE CAMARES 12360**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers

Séance du Conseil Municipal

En exercice : Six  
Présents : Cinq  
Votants : Cinq

L'an deux mille vingt trois, le seize du mois de Novembre à seize heures

L'assemblée délibérante étant réunie au lieu ordinaire de ses séances après convocation du Sept Novembre, sous la Présidence du Maire Monsieur Jean Marc NEGRE

Etaient présents : Mr DRESSAYRE Gérard Adjoint, Mme ROQUES Jeanine, Mrs BRAL Christophe, RICARD Jean Luc Conseillers

Affichage le : 08/11/2023

Etaient absents excusés : MR MILHAU Joël

Un scrutin a eu lieu, Mr BRAL Christophe a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

---

**OBJET : Adhésion au service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative d'AVEYRON INGENIERIE**

AVEYRON INGENIERIE a décidé suite à la sollicitation de nombreuses communes de créer un service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative, dès lors que le prix de vente, la soule ou la valeur de l'acte est inférieur ou égale à 5000 € /l'acte.

En effet, conformément à l'article L 1311-13 du Code générale des Collectivités territoriales, le maire est habilité à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par cette collectivité.

Pour information, lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la commune est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre de leur nomination.

Compte tenu des actes à régulariser en matière routière ou de chemins ruraux, des délais d'établissement des actes notariés de faible importance, il est proposé d'établir des actes en la forme administrative et de confier leur rédaction à AVEYRON INGENIERIE.

AVEYRON INGENIERIE recherchera la propriété de biens immobiliers, effectuera la rédaction de projets d'actes et assurera leur publication au service de la publicité foncière compétent.

AVEYRON INGENIERIE peut apporter une assistance, pour les types d'actes suivants dans la limite d'un prix de vente inférieur ou égal à 5 000 €/acte

- Ventes de biens immobiliers
- Echanges fonciers
- Constitutions de servitudes
- Transferts de propriété (notamment en cas de fusion, de dissolution ou d'ordonnance d'expropriation )
- Publication de délibérations d'incorporation des biens sans maître dans le domaine privé de la commune

AVEYRON INGENIERIE n'effectue pas la négociation foncière et ne peut réaliser ni de donations, ni d'attestations immobilières après décès. Ces actes relèvent de la compétence exclusive des Notaires.

Cette prestation fait l'objet d'une rémunération dont le montant (non assujéti à la TVA) est déterminé chaque année par le conseil d'administration. (cf. l'annexe tarifaire).

La prestation est facturable dès le dépôt du dossier réputé complet permettant de réaliser l'acte, selon le tarif applicable à l'année de cette date.

En cas de constatation, par AVEYRON INGENIERIE, et malgré le dépôt d'un dossier réputé complet, de l'impossibilité de mener à terme la rédaction de l'acte, pour une quelconque raison extérieure et indépendante de la volonté des parties, AVEYRON INGENIERIE maintiendra une rémunération égale à cinquante pour cent du tarif à l'acte de l'année pour les recherches entreprises, l'année prise en référence étant celle de l'année du dépôt du dossier réputé complet. La régularisation financière interviendra par remboursement d'Aveyron Ingénierie à la collectivité.

\*\*\*\*\*

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'établir des actes en la forme administrative pour les actes dont le prix de vente, souste ou valeur est inférieure à 5000€/acte

- **DECIDE** de confier à AVEYRON INGENIERIE à compter du 16 novembre 2023 la rédaction des actes en la forme administrative dont la valeur est inférieure ou égale à 5 000 € étant précisé que le coût est en 2023 de 400€ (non assujéti à la TVA).
- **INDIQUE** que le nombre approximatif d'actes qui pourrait être confié à Aveyron ingénierie est de **cinq à sept**
- **APPROUVE** les termes de la convention avec AVEYRON INGENIERIE d'une durée de 5 ans, renouvelable tacitement sauf résiliation moyennant un préavis de 3 mois avant le terme.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante avec AVEYRON INGENIERIE. A l'unanimité
- **Ainsi fait et délibère, les jours, les mois et ans susdits.**

Pour extrait conforme, fait à TAURIAC DE CAMARES  
Le Maire

